

ÉLECTION DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Premier tour
29 mars 2026



Il peut y avoir
des changements de dernière minute.
Vous trouvez les changements sur internet
www.ge.ch/elections/20260329/



Les textes ont été traduits et rédigés
par textocreativ SA
et le collectif « Out of the box factory »
selon les règles européennes
du langage facile à lire
et à comprendre.
Ils ont été relus par des relecteurs
avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création
de cette brochure ?

Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri,
Sarah, Stanislas.

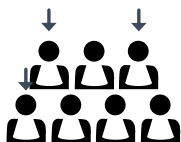
DICTIONNAIRE



Voter

Donner son avis.

Choisir des personnes.



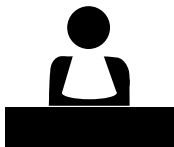
Une élection

C'est choisir les personnes
qui défendent les idées
des habitants de votre commune.



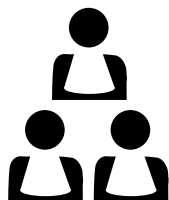
Un candidat

C'est une personne
qui aimerait être élue
par les habitants.



Un élu

C'est la personne choisie
par les habitants.



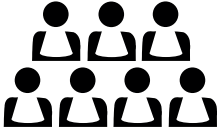
Parti

C'est un groupe de personnes.
Les personnes avec les mêmes idées
sont dans le même parti.



Le rôle du procureur général

Il dirige le Ministère public.



Le Ministère public est un service de la justice.

Il s'occupe des affaires pénales.
Les affaires pénales concernent les infractions.

Une infraction est un acte interdit par la loi.

Exemples d'infractions :

- vol
- violence
- fraude

Le Ministère public :

- fait des enquêtes
- travaille avec la police
- accuse une personne au tribunal

Le procureur général :

- organise le travail
- décide comment sanctionner les infractions
- surveille que le travail est bien fait
- demande aux magistrats de travailler avec respect, rigueur, sérieux et humanité

Les magistrats :

- sont les collègues du procureur général

POURQUOI ON VOTE ?

On doit choisir
un nouveau procureur général
pour le canton de Genève.
Il est élu pour 6 ans.
Il travaillera de 2026 à 2032.

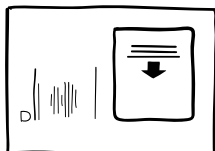
Vous choisissez une personne
qui a les mêmes idées que vous.

Mon vote est individuel

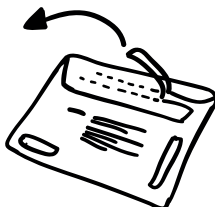
Je choisis pour qui je vote.
J'ai le droit de choisir qui je veux.
Personne ne peut choisir pour moi.

À VOTRE SERVICE

Matériel de vote

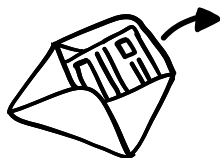


Vous avez reçu par la poste une grande enveloppe blanche.



Ouvrez l'enveloppe avec soin.
On va la réutiliser après.

Il y a une marque
sur l'enveloppe pour l'ouvrir.
Il faut tirer la languette
pour ouvrir l'enveloppe.



Dans cette enveloppe blanche
il y a plusieurs documents.

Sortez les documents.

Ces documents sont
le matériel de vote.



Mettez les documents sur
une table.



Est-ce que vous avez tous les documents ?



☐ carte de vote



☐ bulletin de vote blanc



☐ petite enveloppe bleue



☐ brochure
avec des explications

Vous n'avez pas tous les documents.
Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au
numéro 022 546 52 00

du lundi 10 mars 2026 jusqu'au
vendredi 27 mars 2026 de 8h à 12h
et de 14h à 16h30

le samedi 28 mars 2026 de 8h à 12h

le dimanche 29 mars 2026 de 10h à 12h

On vous dira
ce que vous devez faire.

POUR QUE MON VOTE SOIT VALABLE



Ce que je dois faire

Je dois utiliser les documents
reçus par la poste.

Je dois mettre un seul bulletin blanc
dans la petite enveloppe bleue.



Ce que je ne dois pas faire

Je ne dois pas
signer le bulletin blanc.

Je ne dois pas faire de dessin
sur les documents de vote.

Je ne dois pas écrire
sur le matériel de vote
si ce n'est pas demandé.

Je ne dois pas voter
à la place d'une autre personne.

COMMENT VOTER

POUR L'ÉLECTION DU PROCUREUR



Pour choisir une personne
vous mettez une croix
devant son nom.



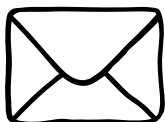
Vous pouvez aussi ne rien mettre.



Vous mettez votre bulletin blanc
dans la petite enveloppe bleue.

VOUS AVEZ VOTÉ

VOUS VOULEZ ENVOYER LES BULLETINS



Vous avez devant vous



grande enveloppe blanche



carte de vote



petite enveloppe bleue
il y a le bulletin blanc dedans

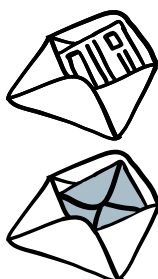


☐ Prenez votre carte de vote.

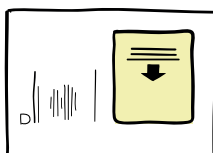


☐ Écrivez
votre date de naissance
en bas à droite.

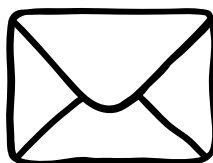
☐ Signez votre carte de vote.



☐ Mettez
votre carte de vote
et la petite enveloppe bleue
dans la grande enveloppe
blanche.



☐ L'adresse
du service des votations
doit se voir
dans la fenêtre transparente.



☐ Fermez
la grande enveloppe blanche.

OÙ ET QUAND VOTER ?

Vous avez trois possibilités.

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au bâtiment du service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote

- Voter par correspondance

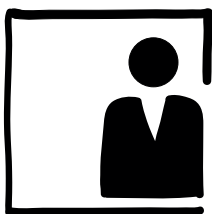
Cela veut dire envoyez votre enveloppe blanche fermée par la poste.



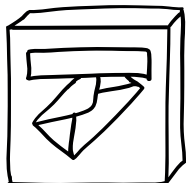
Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres **jusqu'au jeudi 26 mars 2026**

Attention à l'horaire.
Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.

**- Voter au bâtiment
du service des votations
du lundi au vendredi
et le samedi 28 mars 2026**

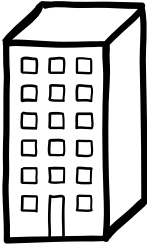


**du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 16h30**
Amenez la grande enveloppe
blanche au service des votations
rue des Mouettes 13.



**le samedi 28 mars 2026
jusqu'à 12h**
Amenez la grande enveloppe
blanche dans la boîte aux lettres
du service des votations
rue des Mouettes 13.

**- Voter au local de vote
(le dimanche)**

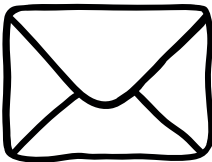


**le dimanche 29 mars 2026
entre 10h et 12h.**

Allez au local de vote.

Apportez votre enveloppe
blanche au local de vote.

**Pour aller au local de vote
vous prenez avec vous**



la grande enveloppe blanche
avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir

des changements de dernière minute.

Vous trouvez les changements sur internet

www.ge.ch/elections/20260329/

SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)

Des choses sont interdites.
La loi dit
que vous pouvez être puni.



Il est interdit

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote
de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un
ou des bulletins

Chancellerie d'État
Service des votations
et élections
Rue des Mouettes 13
1227 Les Accacias
www.ge.ch/elections